

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SÉANCE DU 17 MARS 2022**

**N° CCAS\_2022DL008**

**Date de convocation** : 11 mars 2022

**Affichage du compte-rendu** : 24 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**OBJET : CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mars à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Madame Christiane PUTHOD.

Présents : Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Martine BONNAUD, Florence BUACHE, Muriel PETIT, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Muriel PETIT), Joseph RIVOIRE (donne pouvoir à Souade KACI)

Excusés / absents : Alain VIOLLET

Secrétaire de séance : Béatrice MILLET

Rapporteur : Christiane PUTHOD

En premier lieu, afin d'examiner la réalité de la gestion, il convient de rapprocher les prévisions 2021 des résultats de 2021 :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Différence(s)	Taux
Dépenses	2 268 604,03 €	2 154 156,48 €	- 114 447,55 €	94,96 %
Recettes	2 268 604,03 €	2 514 424,44 €	+245 820,41 €	110,84 %

INVESTISSEMENT	Prévisions 2021	Réalisations 2021	Différence(s)	Taux
Dépenses	68 458,73 €	28 615,65 €	-39 843,08 €	41,80 %
Recettes	68 458,73 €	57 852,14 €	-10 606,59 €	84,51 %

Le compte administratif de l'année 2021 a donc été arrêté aux résultats suivants :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTATS
Fonctionnement	2 154 156,48 €	2 514 424,44 €	360 267,96 €

<b>Investissement</b>	28 615,65 €	57 852,14 €	29 236,49 €
<b>Excédent global de clôture 2021</b>			389 504,45 €

D'une manière générale, l'exécution du budget 2021 a été quelque peu impacté par la crise sanitaire liée au Covid-19.

## 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1-1- Les dépenses :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est réalisé à hauteur de 94,96 %.

Les dépenses par service se répartissent de la manière suivante :

Île aux Enfants	52,04 %
Petits Gônes	20,90 %
Subvention au SAAD	6,96 %
Gestion générale	8,81 %
Action sociale (en faveur des anciens et des plus démunis)	3,10 %
Relais Assistants Maternels 1&2	6,95 %
Guichet unique	0,74 %
LAEP	0,50%

Soit pour la petite enfance : près de 81,13 % (hors ventilation des charges de gestion générale).

#### 1-1-1- Charges à caractère général :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 84,91 %<sup>1</sup>.

La crise sanitaire a entraîné la fermeture totale ou partielle des structures d'accueil de jeunes enfants : les Petits Gones ont été fermés totalement du 5 au 23 avril 2021 et du 6 au 8 décembre 2021, et l'île aux enfants a été partiellement fermée (10 places ouvertes sur 60) du 5 au 23 avril 2021.

C'est pourquoi certaines dépenses prévues au budget 2021 n'ont pas été réalisées.

Tel a été le cas pour les achats et prestations suivantes :

- l'achat des repas au Petits Gones (compte 604) et des produits alimentaires pour la confection des repas à l'Île aux enfants (compte 60623) : - 14 937,81 €,
- l'acquisition de produits d'hygiène comme les couches (compte 60628) et d'autres produits divers liés à l'activité des EAJE (compte 6068) : - 2 867,74 €,
- l'analyse de la pratique des personnels a été suspendue (compte 6188) et les frais relatifs aux déplacements des agents (compte 6251) : - 6 985,47 €,
- certains ateliers destinés aux seniors ainsi qu'aux enfants ont été annulés (compte 6257 et 6288) : - 3 153,27 €,
- la réparation des bâtiments et mobiliers : l'utilisation des locaux et des mobiliers ayant été réduite en 2021, peu de réparations ont été nécessaires compte 61558 et 615221) : -3 536,75 €.

<sup>1</sup>En 2021, le montant total des dépenses à caractère général est de 226 182,01 €.

A contrario, à la réouverture des structures et accueil du public, prévues ont été réalisées principalement pour assurer la protection des personnels et des usagers :

- le nettoyage supplémentaire des locaux afin de respecter les protocoles sanitaires au sein de toutes les structures (compte 6283) : + 1 523,90 €,
- la hausse des frais de télécommunication : les rendez-vous téléphoniques ayant été privilégiés (compte 6262) : + 939,59 €,

On peut également relever que certaines dépenses ont subies des fluctuations pour des causes autres que celle liée à la crise sanitaire.

Certains comptes ont été clôturés à la baisse :

- Les contrôles légionelloses : il avait été prévu au budget deux types de contrôles : des contrôles initiaux et des contrôles après mesures de réparation. Aucune bactérie n'a été constatée pendant le premier contrôle, les sommes prévues pour un éventuel second contrôle n'ont pas été consommées. (compte 611) : - 1 303,10 €.
- Aucun marché n'ayant été déclarés infructueux, les sommes prévues à cet effet n'ont pas été utilisées (compte 6231) : - 2 100,00 €.

Certains comptes ont été clôturés à la hausse :

- Les formations : l'augmentation du compte 6184 correspond aux dépenses de formation des deux jeunes en contrats d'apprentissage présents au sein des crèches : + 1 754,74 €.

Ce chapitre enregistre également comme chaque année, les dépenses liées au repas de la municipalité en faveur des anciens et les colis de Noël :

- Habituellement, le CCAS finance un repas aux personnes âgées de plus de 70 ans (compte 6257). En 2021, et en raison de la crise sanitaire, le repas habituellement proposé aux personnes âgées n'a pas pu avoir lieu. Le CCAS a donc proposé la livraison de plateaux-repas directement au domicile des personnes âgées. La livraison des repas s'est déroulé sur 2 jours, le vendredi 12 et samedi 13 février 2021. 552 personnes ont bénéficié de ce repas. Parmi les convives, 28 personnes ont relevé du tarif « accompagnant ».

Le montant total des repas offerts s'est élevé à :

En 2021 : 15 227,47 € pour 552 personnes  
 En 2020 : 13 290,44 € pour 486 personnes  
 En 2019 : 12 750,43 € pour 475 personnes  
 En 2018 : 11 899,05 € pour 451 personnes  
 En 2017 : 11 869,14 € pour 405 personnes  
 En 2016 : 10 814,65 € pour 369 personnes

- Le CCAS a également organisé et financé la distribution des colis de Noël (compte 60623). En 2021, 630 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans : 415 colis ont été distribués à des personnes seules et 215 colis à des « couples ». Pour mémoire, en 2020, 616 colis ont été remis aux seniors de plus de 70 ans : 382 colis ont été distribués à des personnes seules et 234 colis à des « couples ». Le coût des colis s'est élevé à un montant total de 12 873,05 € en 2016, 12 756,25 € en 2017, 16 424,10 € en 2018, 16 532,00 € en 2019, 14 594,73 € en 2020 et 14 163,73 € en 2021.

### 1-1-2- Charges de personnel :

Ce chapitre a été consommé à hauteur de 99,14 %.<sup>2</sup>

Les charges de personnel incluent notamment les salaires et les charges sociales.

La masse salariale 2021 est le reflet de la mise en œuvre du service public de l'action sociale et de la petite enfance en matière de gestion des ressources humaines.

<sup>2</sup>En 2021, le montant total des dépenses afférentes au personnel est de 1 735 823,42 €.

En effet, elle est le résultat des déroulements de carrière des agents du CCAS (accroissement naturel du Glissement Vieillesse Technicité : PPCR 2021, avancement d'échelon, avancement de grade), mais également des incidences des réglementations sociales qui s'imposent aux collectivités avec l'évolution des charges et des cotisations, la mise en œuvre de la prime de précarité au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et l'évolution du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

La masse salariale représente également l'effectivité des divers recrutements d'agents non titulaires pour remplacement réalisés au cours de l'année 2021 permettant le renouvellement des équipes et des compétences en matière d'action sociale, ainsi que dans le domaine de la petite enfance par le maintien du taux d'encadrement.

Enfin, la masse salariale enregistre des dépenses relatives à la mise en œuvre effective des mises à disposition du personnel ville auprès du CCAS. Ces mises à disposition reflètent en effet la structuration des services fonctionnels de la ville réalisant des missions pour le compte de l'action sociale et permettant ainsi aux agents du CCAS de se centrer sur leur cœur de métier.

La différence entre le BP 2021 et le CA 2021 s'explique notamment par les éléments suivants :

- les absences de certains personnels sur des périodes longues entraînant la baisse des traitements,
- le décalage de recrutement engendrant des vacances de postes du fait de la complexité de recrutement des métiers de la petite enfance en tension, notamment l'absence d'une animatrice du RAM pendant 3 mois, ou encore d'auxiliaires de puériculture,
- Un effet « retard » dans le recrutement des emplois aidés (PEC) de plusieurs mois et des interruptions de contrat,
- Le remplacement de certains titulaires par des contractuels,
- Un effet « covid » moins impactant qu'en 2020, mais présent en 2021 avec par exemple une absence de nécessité de remplacement durant plusieurs semaines suite aux fermetures des établissements d'accueil du jeune enfant au mois d'avril.

#### 1-1-3 Autres charges :

- Subventions versées :

En 2021, la subvention attribuée au SAAD a été versée à hauteur de 74,19 % soit 150 000 €.

Quant à la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales, elle a été mandatée à hauteur de 6 753,88 €.

- Les aides en faveur des personnes démunies :

Ces secours sont mobilisables uniquement en cas d'absence de dispositifs de droit commun qui doivent être sollicités en priorité par l'assistante sociale du CCAS. Ce montant n'est donc pas le reflet de la pauvreté sur le territoire communal mais seulement la contribution du CCAS qui intervient donc de manière « supplétive ».

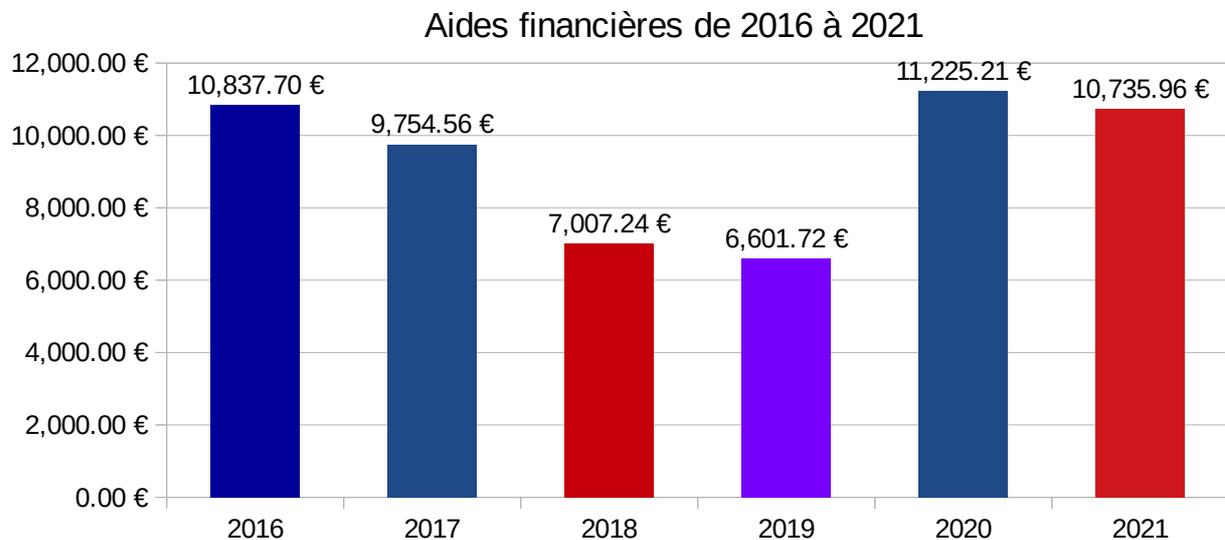
Concernant les secours financiers (compte 6562) :

En 2021, 18 secours ont été versés à hauteur de 10 735,96 €.

Pour mémoire, ont été attribués 26 secours (pour 11 225,21 €) et 21 aides exceptionnelles en raison de la crise sanitaire (pour 3 280 €) à hauteur totale de 14 505,21 € en 2020, 16 secours à hauteur de 6 601,72 € en 2019, 16 secours à hauteur de 7 007,24 € en 2018, 23 secours à hauteur de 9 754,56 € en 2017 et de 10 837,70 € en 2016.

Et ils évoluent de la manière suivante depuis 2016 :

En 2021, il a été attribuée dans le cadre des nuitées d'hôtel, 5 nuitées pour 1 personne, pour un total de 387,50 € (compte 6568).



Le CCAS, en accompagnement de son public pour l'aide au transport, a pris en charge 2 abonnements TCL et une création de carte pour un total de 25 € (compte 6562) et a distribué 40 tickets TCL pour 44,20 € (compte 6568).

Le service d'un interprète a été sollicité pour un montant de 45 € (compte 6568).

1 prêt a été versé à hauteur de 873,00 €, contre 6 800,00 € en 2020 (compte 274).

Concernant les aides alimentaires :

L'aide alimentaire est organisée dans le cadre d'un marché sous forme de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Ces chèques ont une valeur faciale de 5 € et peuvent être utilisés pour des achats alimentaires et d'hygiène et d'énergie.

En 2021, le montant des tickets CAP achetés s'est élevé à 5 300,00€, contre 5 400,00 € en 2020 (compte 6561).

Au total en 2021, le montant de ces aides, prêts et autres secours s'est élevé à 17 410,66 € contre 29 535,71 € en 2020, 17 361,52 € en 2019, 16 295,64 € en 2018, 19 931,56 € en 2017, et 26 390,55 € en 2016.

- Les amortissements :

En 2021, le montant des amortissements a été mandaté à hauteur de 18 324,20 €.

- les autres charges de gestion courante et exceptionnelles :

Elles sont constituées par l'admission de créances en non valeurs à hauteur de 20,23 €, de la régularisation des centimes relative à la retenue à la source pour 0,44 € et par l'annulation de titres sur exercice antérieur à hauteur de 514,64 €.

En 2021, aucun reversement au Comité des Œuvres Sociales des chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année précédente (article R3262-14 du Code du Travail) n'a été effectué, ce reversement sera effectué sur 2022 ; les sociétés délivrant les chèques déjeuner ayant du retard dans le traitement de leurs dossiers.

#### 1-2- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes est de 110,84 %. Les recettes sont principalement constituées :

### 1-2-1 De la subvention de la ville (1 388 880,60 €) :

Prévu au Budget Primitif à hauteur de 1 388 880,60 €, elle a été augmentée de 250 000 €, en cours d'année 2021, à la hauteur des besoins du CCAS en considération des aléas d'encaissement des recettes de la CAF, ce qui a constitué un excédent de « précaution » constituant le volant de trésorerie nécessaire pour le début de l'année.

### 1-2-2 Des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon (626 862,13 €) :

Le CCAS perçoit chaque année des recettes liées à l'activité des services de la petite enfance : la Prestation de Service Ordinaire pour les établissements d'accueil du jeune enfant et la Prestation de Service pour les RAM.

En 2021, initialement prévu à hauteur de 650 118 €, le compte 7478 enregistre une baisse de 23 k€ par rapport à la prévision 2021. 2 facteurs expliquent cette variation :

- La CAF de Lyon a anticipé en 2020 une partie des prestations de service au titre de l'année 2021, constituant ainsi un acompte de 158 343,46 €. Ce qui a eu pour conséquence de minorer les recettes de l'année 2021.
- Le versement en décembre 2021 d'une avance sur l'exercice 2022 d'un acompte relatif au Bonus CTG à hauteur de 135 087,59 € ; les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour chaque structure (EAJE Les petits gones, EAJE L'île aux enfants, le relais d'assistants maternels et le LAEP) ayant été signés en décembre 2021.  
Pour rappel, la CAF a pour 2021 proposé un nouveau véhicule juridique de financement des projets. Ainsi, le contrat enfance jeunesse a laissé place à la Convention Territoriale Globale (CTG), qui prévoit que la part attribuée au CCAS soit comme auparavant, reversée directement au CCAS.

### 1-2-3. Du résultat de fonctionnement 2020 reporté :

Il s'agit du report de l'excédent comptable constaté en 2020 pour un montant de 170 050,43 €.

### 1-2-4. Des produits des services :

Il s'agit des factures acquittées par les familles en fonction des heures de garde des enfants aux Petits Gônes et à l'Île aux Enfants.

À l'Île aux Enfants : le nombre d'enfants accueillis est de 103 (contre 105 en 2020, 109 en 2019 et 119 en 2018). Le nombre d'heures réalisées s'élève à 93 814 (contre 75 447,75 en 2020, 105 697 en 2019 et 103 874 en 2018), et le taux d'occupation « financier » non modulé passe à 71,53 % (contre 63,18 % en 2020, 73,74 % en 2019, 72,16 % en 2018).

Aux Petits Gônes : au total 80 enfants ont été accueillis (contre 85 en 2020, 89 en 2019 et 104 en 2018) en accueils réguliers et occasionnels. Le total d'heures réalisées en 2021 est de 38 894 (contre 30 624 en 2020, 43 320 en 2019 et 42 651 en 2018) et le taux d'occupation « financier » est de 63,93 % (contre 59,76 % en 2020, 73,19 % en 2019 et 72,08 en 2018).

Les participations familiales ont été encaissées à hauteur de 273 184,91 € contre 191 941,45 € en 2020, 258 558,89 € en 2019 et 240 062 € en 2018.

Pour précision, le tarif moyen de l'heure évolue chaque année de façon croissante car les ressources des ménages augmentent. Les recettes ne sont donc pas seulement corrélées au volume horaire mais bien également aux ressources des familles.

### 1-2-5. Des atténuations des charges de personnel (37 593,10 €) :

En 2021, elles sont constituées par :

- des remboursements par notre assureur, des frais de personnel en position d'arrêt maladie pour un total de 34 440,28 €. Il faut rappeler que les métiers de la petite enfance sont particulièrement exposés aux risques professionnels et font l'objet d'une prise en charge préventive spécifique,
- du remboursement par la CNRACL de cotisations suite à la validation de service d'un agent pour 475,17 € (sommes reversées aux agents) et de la régularisation de la paie de 5 agents à hauteur de 2 677,65 €,

1-2-6. Divers produits de gestion courante et exceptionnels (2 851,28 €)

Non budgétées en totalité pour des raisons liées aux aléas de perception conjuguées à l'exigence de sincérité budgétaire, ces recettes correspondent à :

- des remboursements de chèque d'accompagnement personnalisé 2020,
- des régularisations de paies (arrondis des prélèvements à la source),
- des régularisations de la cotisation d'assurance responsabilité civile en notre faveur,
- de l'encaissement d'une régularisation de la consommation d'eau de l'Île aux enfants et de pénalités de non conformité pour non respect du cahier des charges d'un marché public pour 100 €,
- d'une annulation de mandats sur exercice antérieur.

1-2-7. Du FCTVA et subventions PEC

Assis sur les dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments réalisées en 2019, le remboursement de TVA s'élève à 1 521,14 €.

Les subventions relatives aux contrats Parcours emploi Compétences se sont élevées à 13 480,85 €.

L'exécution des dépenses et des recettes permet de dégager un résultat excédentaire de 360 267,96 € contre 170 050,43 en 2020, 136 696,45 € en 2019, 136 713,18 en 2018, 182 477,50 € en 2017, 112 763,35 € en 2016, 222 655,42 € en 2015 et 315 462,28 € en 2014.

## **2 - SECTION D'INVESTISSEMENT :**

### 2-1- Les recettes :

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 84,51%.

Ces recettes d'un montant total de 57 852,14 € sont principalement constituées :

- des amortissements (18 324,20 €),
- du FCTVA (6 296,21 €),
- du report du résultat d'investissement 2020 (32 358,73 €),
- du remboursement des prêts d'honneur (873,00€)

### 2-2- Les dépenses :

Le taux de réalisation en matière de dépenses d'investissement est de 41,80 %.

Elles sont constituées pour l'essentiel par l'acquisition de matériel et de mobilier.

- Île aux Enfants :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 21 024,20 € TTC pour l'année 2021 correspondant aux achats de :

- mobiliers (lits à barreaux et chaises pour enfants),
- divers matériels (caillebotis, chauffe biberons, trotteurs, baby-relaxes, pèse bébés...),
- lave-vaisselle,

- conteneurs 3 roues,
- jeux intérieurs et extérieurs,
- chariot d'entretien.

- Les Petits Gônes :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 3 225,29 € TTC pour l'année 2021 correspondant aux achats de :

- mobiliers (armoire, chauffeuses, chaises),
- sèche linge,
- gros porteurs et matériel de psychomotricité,
- jeux relaxants.

- Administration du CCAS :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 1 603,78 € TTC pour l'année 2021 correspondant aux achats de :

- chariot d'entretien.

- Relais assistants maternels :

Les dépenses liées à l'investissement représentent 1 889,38 € TTC pour l'année 2021 correspondant aux achats de :

- mobilier espace bébés,
- mini-four,
- chariot d'entretien.

Les Prêts d'honneur se sont élevés à hauteur de 873 €.

**En conséquence, en l'absence du Président qui a quitté la salle et après en avoir délibéré le conseil d'administration :**

- **ADOPTE** favorablement les comptes qui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture de 389 504,45 €.

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,